

ARASMAC

ASSOCIATION RÉGIONALE POUR L'ACTION
SOCIALE MORGES-AUBONNE-COSSONAY

CSR

AAS

AFJ

AJEMA



Rapport d'activité 2013

Activités de l'ARASMAC

Secteur du Revenu d'Insertion (RI)

Social

Administratif

Secteur des Agences d'assurances
Sociales (AAS)

Secteur de l'accueil de l'enfance

Services sociaux privés spécialisés
consultant dans le cadre du CSR

Relations avec les partenaires

TABLE DES MATIERES

Table des matières.....	2
Le billet de la présidente	6
Le mot du directeur.....	7
I. Activités de l'Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC)	10
a. Le Comité de direction	10
b. Le Conseil intercommunal	12
c. Le Conseil des régions	12
d. Locaux	12
e. Informatique	12
f. Archives.....	13
g. Réception - téléphones.....	14
h. Personnel	16
i. Le Revenu d'Insertion (RI)	18
i. Le secteur administratif	18
ii. Le secteur social	19
i. Les enquêtes.....	26
ii. Logement.....	26
iii. Familles au RI - formation	27
iv. Insertion	27
v. Collaboration avec le réseau	29
j. Les Agences d'Assurances Sociales (AAS)	29
k. L'accueil de l'enfance.....	30
i. L'Accueil Familial de Jour (AFJ)	31
ii. Le Réseau d'Accueil de Jour des Enfants de la région Morges-Aubonne (Réseau AJEMA)	33
Aspects financiers du Réseau AJEMA	36
Les perspectives 2014	37
Conclusions.....	37
II. Finances	38
Compte d'exploitation au 31 décembre 2013.....	38

Bilan au 31 décembre 2013	39
III. Services sociaux privés spécialisés consultant dans le cadre du CSR.....	40
Centre Social Protestant (CSP)	40
Unité Socio-Educative (USE)	40
Consultation Conjugale (ProFa)	40
Pro Senectute Vaud	40
Fondation vaudoise contre l'alcoolisme (FVA)	40
Pro Infirmis Vaud	40
IV. Relations avec les partenaires et le réseau local	40
Service d'Aide Familiale Morges et environs (SAF)	40
Office régional de placement (ORP)	40
L'Association régionale pour l'accueil de l'enfance (ARAE)	40
Entrée de secours (EdS)	41
Œuvre suisse d'entraide ouvrière Vaud (OSEO)	41
Fondation Le Relais	41
V. Conclusions	42

Abréviations

AA	Autorité d'application
AAS	Agence d'assurances sociales
AFJ	Accueil familial de jour
AJERE	Accueil de jour des enfants de Rolle et environs
AJERCO	Accueil de jour des enfants de la région de Cossonay et environs
AJET	Accueil de jour des enfants de Terre-Sainte
AJOVAL	Accueil de jour d'Orbe-La Vallée
AI	Assurance-invalidité
AIL	Aide individuelle au logement
AJEMA	Accueil de jour des enfants de la région Morges-Aubonne
AMF	Accueillante en milieu familial
ARAE	Association régionale pour l'accueil de l'enfance
ARASMAC	Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay
AS	Assistant(e)s social(es/aux)
ASE	Assistant(e) socio-éducatif(ve)
AVS	Assurance-vieillesse et survivants
BRAPA	Bureau de recouvrement et d'avances sur les pensions alimentaires
CCVD	Caisse cantonale vaudoise de compensation
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CFC	Certificat fédéral de capacité
CODIR	Comité de direction
CoFa	Coaching Familles
CS	Credit Suisse
CSP	Centre social protestant
CSR	Centre social régional
CVE	Centre de vie enfantine
DECS	Département de l'économie, culture et sport
DSAS	Département de la santé et de l'action sociale
DSI	Direction des systèmes d'information
EdS	Entrée de secours
EESP	Ecole d'études sociales et pédagogiques
EPT	Equivalent plein temps
FAJE	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
FORJAD	Formation des jeunes adultes en difficulté
FVA	Fondation vaudoise contre l'alcoolisme
IDHEAP	Institut de hautes études en administration publique
JAD	Jeunes adultes en difficulté
JUNOVA	Jura nord vaudois
LACI	Loi sur l'assurance chômage
LAJE	Loi sur l'accueil de jour des enfants
LASV	Loi sur l'action sociale vaudoise
LHPS	Loi sur l'harmonisation et la coordination de l'octroi des prestations sociales et d'aide à la formation et au logement cantonales vaudoises
MIS	Mesures d'insertion sociale
OP	Organisme prestataire

ORP	Office régional de placement
OSEO	Œuvre suisse d'entraide ouvrière
OVAM	Office vaudois de l'assurance maladie
PC Familles	Prestations complémentaires familles
RAD	Responsable administratif(ve) de dossiers
RI	Revenu d'insertion
SAF	Service d'aide familiale de Morges et environs
SASH	Service des assurances sociales et de l'hébergement
SDE	Service de l'emploi
SI RDU	Système d'information du revenu déterminant unifié
SPAS	Service de prévoyance et d'aide sociales
SSP	Suivi socio-professionnel
UAPE	Unité d'accueil pour écoliers
UCA	Unité de conseil et d'appui
USE	Unité socio-éducative (anciennement OCA Office cantonal antialcoolique)

LE BILLET DE LA PRESIDENTE

La cohésion sociale est le socle sur lequel repose la bonne santé d'une société, tant pour l'économie que pour la sérénité des rapports sociaux. Dès lors, de par ses missions l'Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay (ARASMAC) est au centre du mécanisme. La bonne santé économique de notre canton agit comme un détonateur sur les difficultés des communes à appréhender la complexité du filet social.

Municipales et municipaux, nous devons nous confronter à nos difficultés budgétaires, conscients des besoins de nos populations, soucieux de cohérences, et parfois désarçonnés par des situations que nous avons le sentiment de ne pas maîtriser. Notre lecture du social est partagée entre notre révolte, nos revendications, nos incompréhensions et notre engagement à gérer au mieux les finances qui nous sont attribuées.

Le Comité de direction a la charge d'assurer le bon fonctionnement de l'institution, sa surveillance, le respect de ses buts et sa santé financière. Plus ardu, il assure la communication et le lien avec les communes.

Le Revenu d'insertion (RI) est le plus souvent assimilé à la facture sociale, alors qu'il n'en représente que le tiers. Il est le symbole du malaise et de l'incompréhension d'une société bien portante et bienpensante qui a de la peine à admettre que tous ne soient pas à son image. Les dernières révisions de l'Assurance-Invalidité (AI) et de l'assurance chômage nous ont mis face à la réalité des blessés de la vie. Non seulement les communes participent pour moitié à leur minimum vital, mais elles sont en plus confrontées à cette incarnation, avec le cortège de frustration, de « il faudrait » et de « y a cas » qui les accompagnent. Certains souhaitent une baguette magique, nous avons heureusement des assistant (tes) sociaux (ales) et des responsables administratifs de dossiers qui travaillent avec pugnacité pour construire le nouveau chemin de ces écorchés. A nous communes de collaborer au mieux avec eux, pas seulement pour lutter contre les abus, mais surtout pour trouver de nouvelles pistes d'intégration.

Guichet unique pour les assurances sociales, avec pour interlocuteur des spécialistes qui connaissent toutes les subtilités du système, nos agences ont plutôt bonne presse. Le personnel est compétent, sait écouter, guider, accompagner. Les dossiers sont constitués avec professionnalisme et bienveillance. Ici peu de revendications, mais des demandes. Ici pas de risque d'abus, mais des droits acquis ou pas. Et pourtant une large partie du travail des agences consiste à mettre en place le soutien des plus démunis de notre système d'assurances sociales. Mais la pauvreté d'une personne âgée ou d'une personne visiblement handicapée paraît plus acceptable.

Cerise sur le gâteau, le but optionnel de notre association, l'Accueil de jour des enfants de la région Morges-Aubonne (AJEMA). L'accueil de la petite enfance est aujourd'hui inévitable, tant pour l'économie que pour les familles. La création de nouvelles places est nécessaire, voire urgente. Reste le prix à payer. Les communes et les familles paient leur part, trop naturellement pour chacune des parties. L'Etat, le plus large bénéficiaire des retours d'impôts, ne participe lui que pour portion congrue. Et ce n'est faute de la Conseillère d'Etat en charge. Elle bataille fort et ferme avec ses collègues. A nous donc, comité de direction, mais également à vous municipales et municipaux d'amener le débat au niveau du Grand Conseil. Il ne s'agit pas là d'un argument de gauche ou de droite. C'est une simple nécessité pour nous toutes et tous qui avons la tête dans le guidon.

Ce billet ne serait pas complet sans les remerciements à la direction, ses adjointes et à nos collaborateurs du terrain. Ils sont souvent pris en otage, de part et d'autres des usagers et des communes. Tous s'investissent avec le droit pour cadre et l'éthique pour support. Merci à vous toutes et tous.

Merci à mes collègues du comité de direction. Les discussions sont souvent passionnées et passionnantes. Notre mission nous fait découvrir toutes les facettes de la société et de l'être humain. Elle est une source de réflexion toujours renouvelée.

La Présidente

Gisèle Burnet

LE MOT DU DIRECTEUR

2013 un tournant pour l'action sociale ?

En trois ans, de 2008 à 2011, l'emploi vaudois a augmenté de 24'700 Equivalents plein temps (EPT). Cela correspond à une croissance de 8,1 %.

La hausse de l'emploi vaudois entre 2008 et 2011 est remarquable en regard de la moyenne suisse (+3,3 %) et compte tenu de la mauvaise conjoncture liée à la crise financière de 2008 ¹.

La mise en œuvre des Prestations complémentaires familles (PC Familles) et de la Rente pont produit également ses effets, puisque 500 bénéficiaires ont quitté le RI grâce à ces nouveaux régimes.

La conséquence chiffrée, pour notre région, est directement lisible puisque les aides sociales versées par le secteur RI de l'ARASMAC n'a augmenté que de CHF 502'930,34 par rapport à 2012, alors qu'entre 2011 et 2012 cette croissance était de CHF 3'820'731.94.

On peut également relever qu'en comparaison inter cantonale, le nombre de bénéficiaires du RI dans le canton de Vaud a nettement moins progressé pour la période 2008 à 2013 que dans les autres cantons romands (en moyenne 0,37 %/ mois pour le canton de Vaud et 0,67 %/mois en moyenne pour les cantons du Jura, Neuchâtel et Genève).

Cet exploit vaudois est encore plus important dans notre région. En effet, nous connaissons une augmentation de la population supérieure à la moyenne cantonale, nous avons un taux de population au chômage (3,7 %) et à l'aide sociale (2,1 %) bien inférieur à la moyenne cantonale (respectivement 5 % pour le chômage et 3,67 % pour l'aide sociale).

Nous nous trouvons donc dans une région particulièrement favorisée au niveau de l'emploi, et je suis persuadé que le soutien des communes à de plus de 400 nouvelles places d'accueil de jour entre 2009 et 2013 a contribué dans une certaine mesure à concilier la vie familiale et la vie professionnelle de nombreux parents.

Au 31 décembre 2013, l'ARASMAC emploie, tous secteurs confondus, 199 collaborateurs(trices) (127 Accueillantes en milieu familial (AMF) et 72 collaborateurs dans les différents services pour 53,5 EPT).

Ainsi l'ARASMAC, au travers des secteurs d'activité et grâce à l'implication de ses collaborateurs(trices), travaille activement au bien-être des citoyens et participe ainsi au renforcement de la communauté.

La force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres.

Préambule de la constitution fédérale

L'ARASMAC, en étant active sur ces trois domaines (assurances sociales, assistance et accueil des enfants,) assure une cohérence du dispositif et intègre pleinement son rôle dans le système de la sécurité sociale.

¹ Source Numéros hors-série de mars 2014

Le temps du rapport d'activité c'est également :

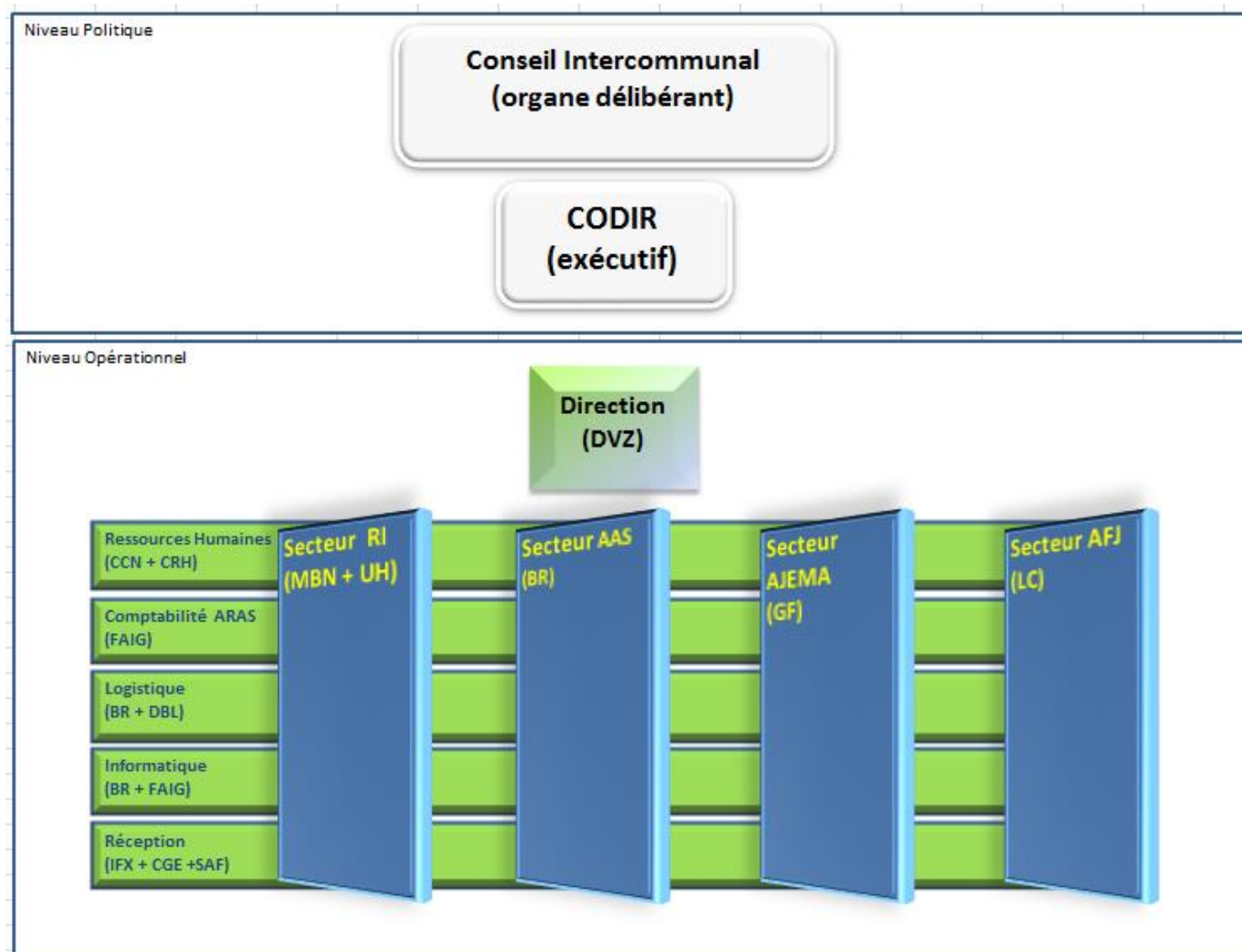
Le moment opportun pour pouvoir, publiquement, féliciter et remercier l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'ARASMAC, qui, malgré les difficultés constantes qu'ils rencontrent au quotidien et la charge de travail toujours importante dont témoigne ce rapport d'activité, sait entretenir au quotidien la bonne humeur ainsi qu'un investissement professionnel et constant en faveur d'une clientèle souvent démunie face à la complexité de nos systèmes d'assurances et d'assistance sociale ou qui se trouve régulièrement confrontée au manque de places d'accueil de jour pour les enfants, tant dans le milieu de l'accueil collectif que familial.

Je tiens également à remercier les membres du Comité de direction pour la confiance qu'ils nous témoignent, ainsi que les représentants des Communes membres de l'ARASMAC pour leur confiance et leur soutien.

Le directeur

Daniel Vouillamoz

Organigramme ARASMAC



I. ACTIVITES DE L'ASSOCIATION REGIONALE POUR L'ACTION SOCIALE MORGES-AUBONNE-COSSONAY (ARASMAC)

a. Le Comité de direction

La composition du Comité de direction (CODIR) au 31 décembre 2013 figure au tableau suivant :

ARASMAC COMITE DE DIRECTION

Fax : 021/804.98.15

☎ : 021/804.98.98

	Noms et Prénoms	E-mail	Natel	Fax	☎ prof.
Président	BURNET Gisèle	getif@yahoo.fr	078/734.43.67	021/821.51.01	021/821.51.00
Vice-président	ALLEMANN Jean-Daniel	allemann_jd@hotmail.com	079/213.98.19	021/800.48.95	021/800.37.23
Secrétaire	ROCHAT Bernard	bernard.rochat@morges.ch	079/409.85.92	021/804.98.15	021/804.98.98
Boursière	STENGHELE Gerlinde	finances@morges.ch		021/804.96.25	021/804.96.22
Membres	PODIO Sylvie	sylvie.podio@morges.ch	078/797.47.58		
	COTTIER Marie	marie.cottier@vtxnet.ch	076/460.01.84		
	BAUDET Nicole	nicolebaudetch@yahoo.fr	079/259.30.84		021/861.30.64
	MULLER Ruth	r_muller@bluewin.ch	079/210.95.48		
	FERNANDEZ José-Manuel	jm.fernandez@sefanet.ch	079/210.50.61		
Directeur	VOUILLAMOZ Daniel	daniel.vouillamoza@morges.ch	076/345.32.69	021/804.98.15	021/804.98.51

Conseil intercommunal

☎ : 021/804.98.98

Président	MERCIER Jean-Jacques	jjmercier@bluewin.ch	079/616.24.03	021/618.31.31	021/618.83.52.
Secrétaire	ROCHAT Bernard	bernard.rochat@morges.ch	079/409.85.92	021/804.98.15	021/804.98.98

Au cours de l'année 2013, durant ses 12 séances, le Comité de direction de l'ARASMAC s'est principalement penché sur les dossiers suivants :

- suivi des travaux du Conseil des régions,
- le développement du Réseau AJEMA,
- suivi de la gestion du personnel et prise des décisions qui s'imposent.

b. Le Conseil intercommunal

Le Conseil intercommunal s'est réuni 3 fois en 2013 sous la présidence de M. Jean-Jacques Mercier, municipal à Vullierens.

c. Le Conseil des régions

Le Conseil des régions RAS assure le rôle important de liaison entre les régions d'action sociale et le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et se voit confier, dans le cadre de la Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV), des responsabilités importantes.

Le Conseil des régions est constitué par les représentants des Associations RAS et des directeurs(trices) de CSR.

d. Locaux

L'aménagement de la nouvelle réception et de l'entrée qui devrait permettre d'éviter le refroidissement de nos locaux est maintenant prévu pour mars 2014.

Il est prévu d'installer momentanément la réception au 1^{er} étage dans l'un des locaux libérés par les Agence d'assurance sociales de Morges-Ville et Morges-Région.

Nous avons également eu l'opportunité de trouver des locaux à l'avenue de Lonay 2 qui nous permettrons de transférer nos Agences de Morges-Ville et Morges-Région dans ces nouveaux locaux, ainsi que les services privés, à savoir Pro Senectute et la Fondation vaudoise contre l'Alcoolisme (FVA).

Le déménagement est prévu pour la mi-décembre 2013.

Suite à l'engagement d'une collaboratrice d'agence itinérante qui effectuera un 20 % à l'Agence d'assurances sociales de Cossonay, un 20 % à l'agence de Préverenges et un 20 % à l'agence de Morges-Région, et nous avons dû aménager un troisième poste de travail dans l'agence de Préverenges où cette personne suit actuellement une formation de 3 mois.

Au niveau de la cafétéria, le service communal des bâtiments a intégré notre demande d'isolation du plafond pour rendre cette cafétéria un peu moins bruyante.

Ces travaux pourront donc se faire en même temps que les ceux, à proprement parler, de la réception.

Les locaux libérés par les Agences d'assurances sociales de Morges-Ville et Morges-Région seront attribués aux assistants sociaux du secteur RI.

Les locaux libérés par la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme (FVA) et Pro Senectute seront, d'une part, mis à disposition de la remplaçante de l'adjoint de direction.

e. Informatique

Nous avons qualifié l'année 2012 de « chargée ».

Il en a été de même pour l'année 2013 puisque nous avons enregistré de nombreuses demandes d'accès informatique dans le système nommé Easy Vista.

Ce ne sont pas moins de 48 demandes qui ont été présentées à la Direction des systèmes d'information (DSI) soit pour des accès informatiques, soit des départs de collaborateurs ou des mutations d'accès informatiques.

A la demande du Canton, nous avons également procédé au renouvellement des écrans d'ordinateurs. 15 écrans ont dû être changés.

Nous avons également installé 19 nouveaux PC, soit pour l'arrivée de nouveaux collaborateurs ou pour le remplacement de machines qui avaient fait leur temps.

En ce qui concerne la maintenance informatique, le service informatique de la Ville de Morges a revu ses tarifs par PC.

Nous sommes donc appelés à amener une étude pour voir dans quelle mesure le Canton pourrait reprendre le parc informatique de la rue de Couvaloup 10. Rappelons qu'une partie de nos PC sont déjà sur réseau cantonal. Ceci concerne Aubonne, Cossonay, Préverenges et Saint-Prex.

Cette étude devrait être finalisée en 2014 et le passage sur le réseau cantonal pourrait se faire dès le 1^{er} janvier 2015.

En ce qui concerne l'informatique, nous avons également mandaté l'entreprise KM Duc pour réaliser le réseau informatique pour nos nouveaux locaux des Agences d'assurances sociales Morges-Ville et Morges-région situés à l'avenue de Lonay 2.

Nous avons aussi mandaté le service électrique de la Ville de Morges pour tirer de la fibre optique dans ces nouveaux locaux de l'avenue de Lonay 2.

Une formation a également été mise sur pied pour Windows 7 afin que le personnel puisse se familiariser à ce nouvel environnement informatique. Cette formation a été mise en place en collaboration avec le Cyberforum. 31 collaborateurs(trices) ont suivi ces cours qui ont pris fin en décembre 2013, le but étant que le service informatique de la Ville de Morges transfère encore les PC qui sont encore en version Window XP en Window 7.

Pour les personnes travaillant sur les quatre sites extérieurs, il y aura également lieu d'étudier la possibilité de mettre cette formation sur pied puisqu'au début de l'année 2014, le Canton devra passer sur ce logiciel Window 7.

f. Archives

Nous bénéficions de la collaboration de trois étudiantes, ceci dès le 1^{er} juillet 2012. Ces travaux se sont terminés à la mi-septembre.

A nouveau, nous avons mené à nouveau notre campagne d'archivage des dossiers RI. Nous avons profité de cette année 2013 pour épurer les dossiers des Agences d'assurances sociales qui étaient stockés dans la ferme de La Gracieuse que nous met à disposition la Commune de Morges.

En effet, ce sont les directives en vigueur et tenant compte du statut particulier de nos Agences d'assurances sociales de Morges-Ville et Morges-Région, nous devons conserver les affiliations de 1948 à 1963. Les années postérieures peuvent être détruites.

Ce ne sont pas moins de 8 containers de 420 litres qu'un jeune étudiant a rempli pour détruire ces dossiers devenus inutiles. Ceci nous a permis de stocker les dossiers RI que nous avons archivés en 2013.

Toutefois, nous devons voir pour l'année prochaine s'il y a une possibilité d'obtenir une nouvelle loge dans la ferme de la Gracieuse ou de se mettre en rapport avec l'archiviste communale pour stocker l'opération 2014 au Chalet Sylvana.

5 jeunes qui ont participé aux travaux d'archivages pour les Agence d'assurances sociales, pour le secteur du Revenu d'insertion et pour les secteurs AFJ et AJEMA.

g. Réception - téléphones

Les réceptionnistes effectuent un travail d'information et de tri important ; en effet, plus de 31,3 % des demandes des clients, par téléphone ou au guichet, sont réglées ou réorientées à ce stade.

Nous constatons à la lecture du tableau suivant que la réception a enregistré 9'244 visites (contre 7'516 en 2012) et 18'780 appels téléphoniques (contre 19'563 en 2012).

STATISTIQUES RECEPTION ANNEE 2013

CSR MORGES-AUBONNE-COSSONAY

	Demandes transmises à :											
CSR	résolu à la réception	renvoi à un autre moment	RAD	AS	Direction & RH	AAS	AJEMA AFJ	Autres services ville Morges	Services collaborateurs SAF / ProSen / FVA / CARITAS	Services consultants PRO FA / CSP/ USE / CROIX-ROUGE		
Visites	2'494	128	228	873	86	502	27	15	95	19	4'467	total visites
	2'576	158	543	885	51	472	10	5	42	35	4'777	9244
Téls	2'136	1'917	236	2'421	277	1'011	137	59	802	26	9'022	total téls
	1'565	864	3'563	2'286	248	735	54	12	380	17	9'724	18746
Totaux	8'771	3'067	4'570	6'465	662	2'720	228	91	1'319	97	27'990	

Non répondu	matin	1070	total non répondus
	après-midi	432	

h. Personnel

Secteur social (assistants sociaux) :

Engagée en suppléance en 2012, une assistante sociale a été confirmée dans ses fonctions au 1^{er} juin 2013 et a ensuite augmenté son taux d'activité à 80 %, afin de compenser deux baisses de 10 % demandées par des collègues.

Un stagiaire de l'Ecole d'études sociales et pédagogiques (EESP) a commencé sa formation pratique le 1^{er} septembre (pour la terminer à fin janvier 2014). Une assistante sociale a souhaité rejoindre l'Accueil familial de jour en qualité de coordinatrice et a quitté ses fonctions au 31.12.2013.

Départs	Engagements	Raisons du départ / Engagement
	100 %	Stagiaire du 1.9.2013 au 31.1.2014
	60 %	
	1 eng.	

Actifs au 31.12.2013 (sans adjointe) : 17 personnes / EPT 12.3

Secteur administratif :

Les collaboratrices administratives ont été réparties en deux équipes avec à la tête de chacune une cheffe de bureau (activité à 40 %) restant également titulaire de dossiers administratifs. L'une d'elle étant auparavant responsable du contentieux, son remplacement à cette fonction a été fait le 1^{er} mars.

Ces changements, ainsi que deux congés maternité, des arrêts maladie /accident de longue durée, ont nécessité des renforts par des augmentations de taux et des engagements en Contrat à durée indéterminée (CDI) et en Contrat à durée déterminée (CDD).

Trois collaboratrices ont quitté l'ARASMAC pour travailler dans un autre CSR (deux d'entre elles) et changer de métier pour la dernière. Elles ont été remplacées.

Départs	Engagements	Raisons du départ/ Engagement
100 %	100 %	Départ vers un autre CSR
100 %	80 %	Départ vers un autre CSR
	100 %	Mutation (devient cheffe de bureau/RAD)
100 %	80 %	Changement de métier
	100 %	Remplacement partiel cheffe de bureau + congé maternité
	80 %	Remplacement congé maternité et arrêt accident
	80 %	CDD arrêt maladie (fin du CDD 31.12.2013)
	80 %	Poste à 100 % vacant au budget
3 départs	7 eng.	

Actifs au 31.12.2013 (sans adjointe) : 24 personnes / EPT 18.53

Secteur des Agences d'assurances sociales (AAS) :

Une collaboratrice de l'agence de Morges-Ville nous a quittés à fin avril pour réorienter sa carrière. Son poste a été repris au 1^{er} mai, au même taux.

Trois collaboratrices d'agence ont augmenté leur taux d'activité pour faire face à l'accroissement des tâches et un CDD de deux mois a également été nécessaire

pour cette raison. En outre, une collaboratrice itinérante pour trois agences (Cossonay, Préverenges et Morges-Région) a été engagée à 60 % au 1^{er} octobre.

Afin d'assurer la passation de fonction en vue du départ à la retraite de l'adjoint de direction et agent régional en 2014, une collaboratrice d'agence a été nommée agente régionale Assurance -vieillesse et survivants (AVS) au 1^{er} février, puis adjointe de direction Agences AAS au 1^{er} octobre.

Départs	Engagements	Raisons du départ / Engagement
60 %	60 %	Réorientation professionnelle
	60 %	CDD du 1.4. au 31.5.13
	60 %	Nouveau poste itinérant
1 départ	2 eng.	

Actifs au 31.12.2013 (sans adjointe) : 18 personnes / EPT 13

Secteur Enfance

Accueil familial de jour (AFJ) :

Une secrétaire nous a quittés à fin juillet, elle a été remplacée au même taux au 1^{er} septembre.

Deux coordinatrices ont également quitté le secteur, la première en raison de la fin de son CDD et la seconde afin de relever de nouveaux défis.

Une nouvelle coordinatrice a été engagée au 1^{er} décembre 2013.

Départs	Engagements	Raisons du départ / Engagement
80 %	80 %	Réorientation professionnelle
60 %	60 %	Nouveau défi
60 %		Fin du CDD
3 départs	2 eng.	

Actifs au 31.12.2013 (sans adjointe) : 8 personnes / EPT 5

Réseau d'Accueil de jour des enfants de la région Morges-Aubonne (AJEMA) :

Une secrétaire de placement à 40 % et une secrétaire du Réseau AJEMA ont été engagées au 1^{er} septembre (nouveaux postes).

La collaboratrice ayant remplacé la responsable du Réseau pendant son arrêt maladie a terminé son mandat au 30 juin 2013.

Départs	Engagements	Raisons du départ / Engagement
100 %		Fin du CDD
	60 %	Nouveau poste
	40 %	Nouveau poste
1 départ	2 eng.	

Actifs au 31.12.2013 (sans adjointe) : 2 personnes / EPT 1

ADJOINTES DE DIRECTION DES SECTEURS :

- **Revenu d'insertion**
Actifs au 31.12.2013 : 2 personnes / EPT 1.9
- **Agences d'Assurances Sociales**
Actifs au 31.12.2013 : 1 personne / EPT 0.8
- **Enfance**
Actifs au 31.12.2013 : 1 personne / EPT 1
- **Finances et Logistique**
Le poste d'Adjointe Finance et Logistique créé au 1^{er} octobre à 100 % a été pourvu dès cette date.
Actifs au 31.12.2013 : 1 personne / EPT 1
- **Ressources Humaines**
Le poste d'Adjointe RH créé au 1^{er} octobre à 80 % a été pris par la spécialiste RH en poste.
Actifs au 31.12.2013 : 2 personnes / EPT 1.7

DIRECTION :

Actifs au 31.12.2013 : 3 personnes / EPT 3.

TOTAL personnel au 31.12.2013 : 79 personnes / EPT 59.23

i. Le Revenu d'Insertion (RI)

2013 a vu la consolidation de la répartition des rôles et des tâches entre les assistants sociaux (AS) et les responsables administratifs de dossiers (RAD) :

i. Le secteur administratif

Nous rappelons que le rôle principal des RAD - responsables administratives de dossiers -(nous pouvons toujours garder le féminin dans ce secteur composé exclusivement de collaboratrices) est de garantir l'octroi du Revenu d'insertion (RI), selon les dispositions légales en vigueur. Elles ont pour mission de :

- rencontrer les personnes qui sollicitent le RI
- les aider, si besoin, à remplir les demandes d'aide financière
- réceptionner et contrôler les pièces devant obligatoirement figurer au dossier
- Renseigner les demandeurs sur l'aide financière à laquelle ils auraient droit ou, au contraire, les informer que les conditions ne sont pas remplies pour que le RI puisse leur être accordé.
- garder le contact avec les bénéficiaires tout au long de la période d'aide financière et leur garantir l'octroi des prestations auxquelles ils ont droit.
- garantir la conformité du dossier par une actualisation des pièces et un contrôle régulier.

Afin de former les RAD, de les coacher et d'assurer la conformité des dossiers, aussi bien sur le site de Morges, qu'à l'antenne de Cossonay, deux cheffes de bureau ont été nommées cette année. Tout en gardant la pratique du travail sur le terrain, elles encadrent les collaboratrices de cette équipe, dont l'effectif a augmenté ces dernières années, en fonction de l'évolution du nombre de dossiers et de la nouvelle organisation du travail entre les secteurs administratif et social des Centres sociaux régionaux vaudois.

Le bon fonctionnement du secteur administratif, dans sa globalité, est assuré par l'adjointe de direction, responsable administrative RI.

Afin que les secteurs administratifs et social du CSR, qui sont indissociables l'un de l'autre, puissent fonctionner, les RAD et les assistants sociaux collaborent activement, afin d'articuler au mieux les diverses problématiques que présentent une grande majorité des personnes qui doivent faire appel au RI.

Une part, minoritaire, de bénéficiaires peut être suivie uniquement par les RAD car ils n'ont pas besoin d'un coaching par un(e) assistant(e) social(e). Ils continuent, après une fin de droit aux indemnités chômage ou pendant l'attente d'une décision **Assurance-invalidité (AI)** par exemple, à gérer leur quotidien, même si celui-ci s'est souvent précarisé au fil des difficultés de vie qui se sont présentées et parfois accumulées.

Les assistants sociaux (AS) qui les ont reçus, lors de la première permanence, restent cependant référents et il peut être fait appel à eux à tout moment pendant le suivi au CSR. Ce sont, soit les RAD qui les informent que la personne semble rencontrer des difficultés (gestion administrative et financière - perte de logement, etc.), soit la personne elle-même qui demande à être aidée lorsqu'une difficulté survient.

ii. Le secteur social

Les missions principales des assistants sociaux du CSR sont d'offrir aux bénéficiaires des prestations :

- d'appui social,
- d'insertion socio-professionnelle.

Ce sont en fait deux volets d'une même démarche qui consiste à permettre aux bénéficiaires du RI de trouver au plus vite une autonomie dans l'organisation de leur vie quotidienne et une capacité financière.

Dans la collaboration avec les RAD, les AS aident les personnes qui ont le plus de difficultés, à faire toutes les démarches qui leur permettront, d'abord de réunir les documents essentiels à l'ouverture d'un dossier RI, puis de parer aux problèmes les plus pressants de l'organisation de leur vie quotidienne.

Un passage en revue détaillé, avec la personne de ses expériences, de ses points forts et plus faibles fait l'objet d'un « bilan social ». Un projet est ensuite posé par écrit, composé d'objectifs à réaliser, dans un laps de temps donné. Ceux-ci peuvent être très modestes, dans un premier temps. De nouveaux objectifs seront posés ensuite.

Afin de réaliser ces objectifs, un nombre important et varié de mesures d'insertion socio-professionnelles existent qui permettent d'apporter un soutien au projet. Il s'agit alors d'une collaboration à trois partenaires : le bénéficiaire, l'AS et le référent de l'organisme prestataire de la mesure. Cette année, notre participation comme CSR pilote au projet « suivi socio-professionnel » mis en place par le Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS), a permis aux AS de faire un « pas en avant » dans leur nouveau rôle de « case manager ». Ce concept, illustre le rôle central de l'AS de CSR dans le suivi de la personne. C'est en effet lui qui a une vision d'ensemble du parcours de la personne, de ses difficultés, de ses points forts, de ses aspirations. Cela lui permet d'être à même de construire au mieux, avec le bénéficiaire, un projet qui soit au plus près de ce qui est réaliste et réalisable. Un partenariat constructif existe avec les organismes prestataires de mesure, qui est indispensable pour permettre à la personne aidée d'avancer au mieux vers la réinsertion socio-professionnelle.

Bénéficiaires RI

Le nombre de dossiers de Revenu d'insertion actifs sur l'année 2013 s'élève à 1'560, soit 2,5 % de plus par rapport à l'année précédente.

REVENU D'INSERTION - RI 2013

Année	Aide Sociale Vaudoise (ASV)	Revenu Minimum de Réinsertion (RMR)	Dossiers Non- Financiers	Total	% par rapport à l'année précédente (réf = 2001)
2001	431	162	210	833	Année de référence
2002	471	175	226	872	4.68%
2003	467	214	241	922	5.73%
2004	531	251	191	973	5.53%
2005	538	384	184	1'106	13.66%
	Revenu d'insertion (RI)				
2006	907		160	1'067	-3.52%
2007	950		150	1'100	3.09%
2008	957		160	1'117	1,55 %
2009	1'000		145	1'145	2,50%
2010	1'045		---	1'045	4.50%
2011	1'221		---	1'221	16.84%
2012	1'522		---	1'522	24.65%
2013	1'560		---	1'560	2.50%

Le Centre social régional Morges-Aubonne-Cossonay a traité en moyenne 861 dossiers en 2013 (moyenne mensuelle des dossiers payés).

Ce résultat s'explique de deux manières :

Tout d'abord, les années 2011 et 2012 montrent une augmentation importante, suite à l'arrivée dans le district des 22 communes supplémentaires de l'ancien district de Cossonay au deuxième semestre 2011.

D'autre part, il y a une vraie diminution du taux d'aide sociale au niveau du Canton. Pour notre région, nous constatons une augmentation mensuelle de 11 dossiers, soit 1,29 % d'augmentation en moyenne de dossiers payés, alors que la population enregistre une augmentation de 1,97 %.

Comme chaque année, ce chiffre ne représente pas le travail effectué dans le cadre de la permanence du service social qui, au niveau de ce premier contact avec le CSR, consiste en un travail d'évaluation sociale, de conseil et d'orientation, qui ne fait pas partie des statistiques de dossiers actifs.

Voir le nombre de dossiers payés, par commune, d'après le tableau ci-dessous :

NOMBRE DE DOSSIERS PAYES, PAR COMMUNE

CSR Morges Aubonne-Cossonay

Nb dossiers payés	2010	2011	2012	2013	en %
Aclens	7	8	8	7	0.45%
Allaman	7	8	10	8	0.51%
Apples	9	11	20	16	1.02%
Aubonne	38	39	41	52	3.33%
Ballens	4	8	18	7	0.45%
Berolle	2	4	5	4	0.26%
Bière	54	60	48	53	3.39%
Bougy-Villars	6	7	8	2	0.13%
Bremblens	1	1	4	2	0.13%
Buchillon	4	3	7	3	0.19%
Bussy-Chardonney	3	3	2	1	0.06%
Chavannes-le-Veyron		1	1	0	0.00%
Chevilly		3	2	3	0.19%
Chigny	2	3	6	7	0.45%
Clarmont	3	2	2	1	0.06%
Cossonay		54	64	76	4.87%
Cottens		3	4	3	0.19%
Cuarnens		1	0	3	0.19%
Denens	5	7	8	11	0.70%
Denges	37	36	40	36	2.30%
Dizy		2	3	2	0.13%
Echandens	27	29	31	29	1.86%
Echichens	19	13	18	21	1.34%
Eclépens		18	18	20	1.28%
Etoy	34	29	33	34	2.18%
Féchy	1	1	2	4	0.26%
Ferreyres		4	5	4	0.26%

22 - ASSOCIATION RÉGIONALE POUR L'ACTION SOCIALE MORGES-AUBONNE-COSSONAY

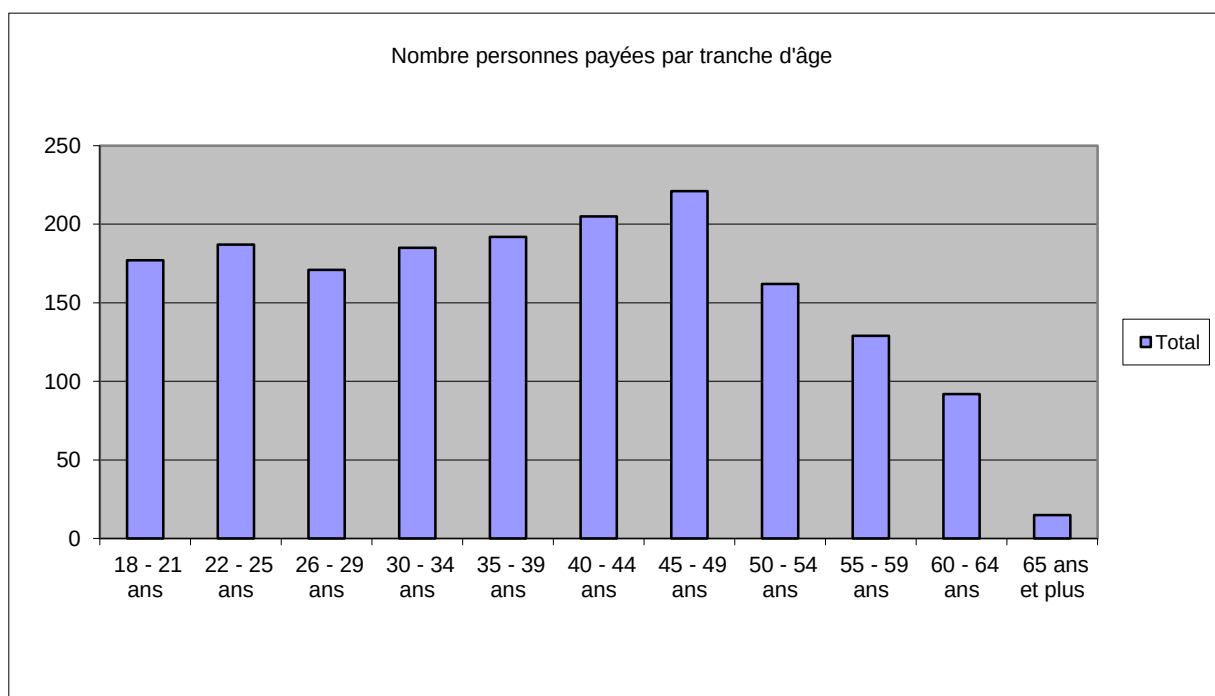
Gimel	17	16	26	31	1.98%
Gollion		3	3	10	0.64%
Grancy		2	4	5	0.32%
La Chaux	0	0	1	1	0.06%
L'Isle		13	16	20	1.28%
Lavigny	9	10	14	13	0.83%
Lonay	16	22	21	29	1.86%
Lully (VD)	5	6	6	5	0.32%
Lussy-sur-Morges	0		0	1	0.06%
Mauraz	0	0	0	0	0.00%
Moiry		2	4	3	0.19%
Mollens (VD)	4	10	10	11	0.70%
Mont-la-Ville		4	5	4	0.26%
Montherod	1	5	8	13	0.83%
Montricher		14	15	12	0.77%
Morges	481	471	522	541	34.64%
Orny		8	8	4	0.26%
Pampigny		9	14	13	0.83%
Pompaples		21	22	23	1.47%
Préverenges	82	87	97	112	7.17%
Reverolle	3	3	4	4	0.26%
Romanel-sur-Morges	1	2	4	6	0.38%
La Sarraz		56	75	64	4.10%
Saubraz	5	1	3	3	0.19%
Senarclens	0	0	0	1	0.06%
Sévery		5	7	10	0.64%
St-Livres	14	15	16	19	1.22%
St-Oyens	1	1	4	6	0.38%
St-Prex	70	86	100	104	6.66%

Le tableau ci-dessous présente les tranches d'âge des bénéficiaires.

NOMBRE DE PERSONNES, PAR TRANCHE D'ÂGE

CSR Morges-Aubonne-Cossonay

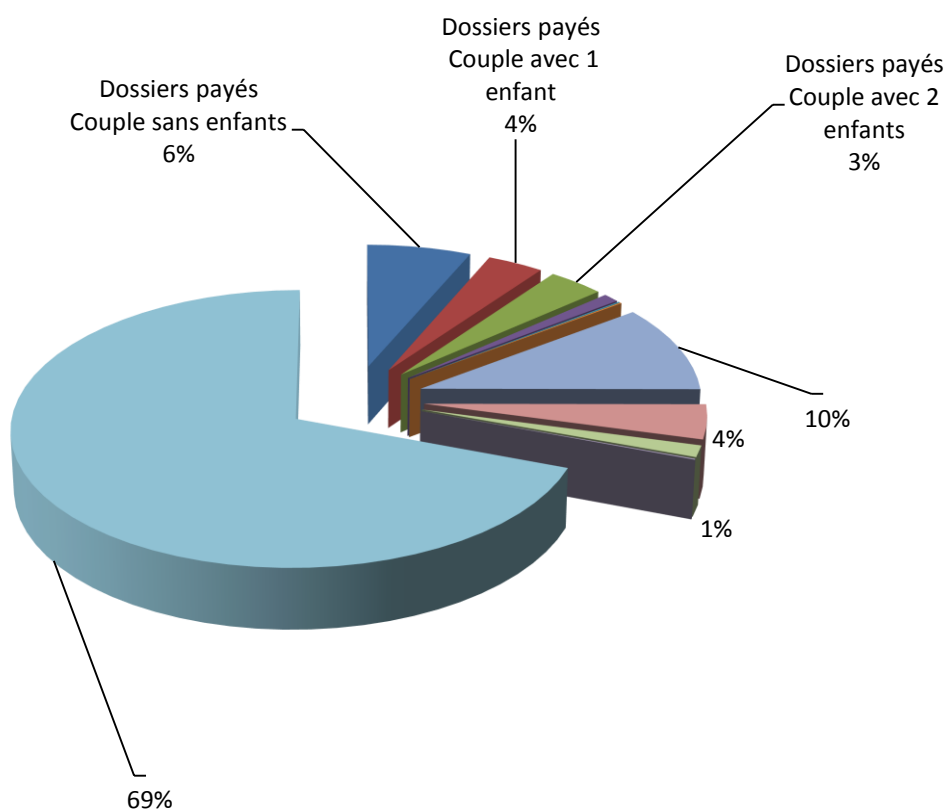
Nb pers. payées	Total	en %
18 - 21 ans	177	11.35%
22 - 25 ans	187	11.99%
26 - 29 ans	171	10.96%
30 - 34 ans	185	11.86%
35 - 39 ans	192	12.31%
40 - 44 ans	205	13.14%
45 - 49 ans	221	14.17%
50 - 54 ans	162	10.38%
55 - 59 ans	129	8.27%
60 - 64 ans	92	5.90%
65 ans et plus	15	0.96%
Total	1560	100.00%



Le tableau relatif aux types de ménage aidés démontre comme chaque année que plus de deux tiers des dossiers RI concernent des personnes seules (69,36 %). Les familles monoparentales avec un ou plusieurs enfants constituent également un type de ménage fortement représenté (15,83 %).

NOMBRE DE DOSSIERS PAYES, PAR TYPE DE MENAGE

Nb dossiers payés	Ménage	2013	en %
Dossiers payés	Couple sans enfant	57	6.49%
Dossiers payés	Couple avec 1 enfant	31	3.53%
Dossiers payés	Couple avec 2 enfants	31	3.53%
Dossiers payés	Couple avec 3 enfants	9	1.03%
Dossiers payés	Couple avec 4 enfants	1	0.11%
Dossiers payés	Couple avec 5 enfants	1	0.11%
Dossiers payés	Monoparental avec 1 enfant	90	10.25%
Dossiers payés	Monoparental avec 2 enfants	36	4.10%
Dossiers payés	Monoparental avec 3 enfants	12	1.37%
Dossiers payés	Monoparental avec 4 enfants	1	0.11%
Dossiers payés	Personne seule	609	69.36%
	Total	878	100.00%



A la lecture du tableau ci-dessous, nous constatons que les dépenses ont augmenté de CHF 646'515.62 par rapport à l'année 2012. Les recettes ont également augmenté de CHF 143'585.28, conduisant ainsi à un léger accroissement des dépenses de CHF 502'930.34 par rapport à 2012.

A titre de comparaison, l'augmentation enregistrée entre 2011 et 2012 était de CHF 3'820'731.94.

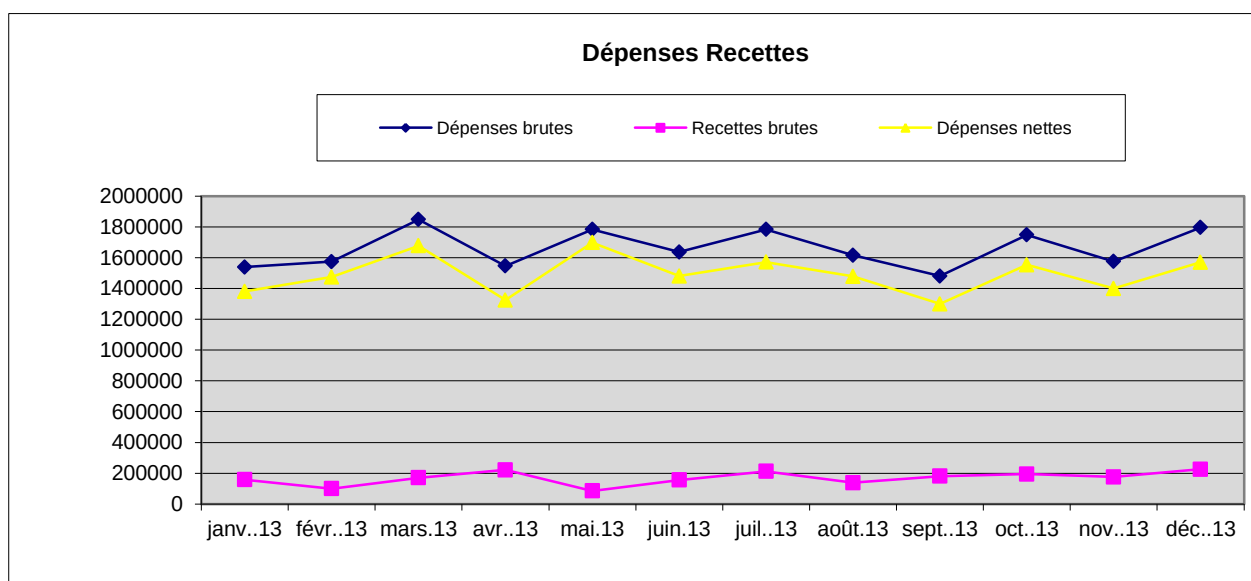
Ce très net ralentissement de l'augmentation est également constaté dans l'ensemble des CSR. Plusieurs éléments peuvent expliquer ce ralentissement au niveau cantonal :

- La mise en route des PC Familles - Rentes pont.
- Les mesures d'insertion spéciales et professionnelles, particulièrement pour les jeunes adultes (JAD).
- La bonne conjoncture économique du Canton.

DEPENSES / RECETTES

CSR Morges-Aubonne-Cossonay

Mois	Dépenses brutes	Recettes brutes	Dépenses nettes
janv.13	1'539'317.72	158'453.20	1'380'864.52
févr.13	1'574'020.10	99'309.65	1'474'710.45
mars.13	1'848'077.85	170'572.30	1'677'505.55
avr.13	1'546'747.65	221'602.25	1'325'145.40
mai.13	1'783'786.30	85'195.65	1'698'590.65
juin.13	1'637'191.10	156'295.25	1'480'895.85
juil.13	1'783'291.80	212'279.90	1'571'011.90
août.13	1'616'434.80	137'971.10	1'478'463.70
sept.13	1'480'597.55	180'587.30	1'300'010.25
oct.13	1'748'328.90	194'225.60	1'554'103.30
nov.13	1'575'035.25	175'571.65	1'399'463.60
déc.13	1'796'371.45	226'054.40	1'570'317.05
	19'929'200.47	2'018'118.25	17'911'082.22



Garanties de loyer

Si la solution privilégiée est d'orienter les bénéficiaires vers des organismes de cautionnement (comme par exemple la société Swisscaution), certaines gérances ou des propriétaires privés demandent à ce qu'une garantie soit établie par les services sociaux. Cette solution reste toutefois minoritaire.

Autres événements importants ayant eu un impact sur l'organisation et le fonctionnement des activités du CSR pendant l'année 2013 :

i. Les enquêtes

Les deux CSR de Morges et de Nyon se partagent un poste d'enquêtrice. Celle-ci remplit un rôle important lorsqu'il s'agit d'apporter des éléments de preuves à charge ou à décharge de bénéficiaires pour lesquels une suspicion d'abus existe.

En 2013, 12 enquêtes et rapports ont été effectués au sein du CSR de Morges,

Parmi ces 12 enquêtes : 11 confirment des soupçons de fraude, dont 3 cumulent deux fraudes. Une enquête s'est avérée sans fraude.

Les fraudes découvertes sont :

- 6 dissimulations de ressources,
- 2 dissimulations de la composition du ménage,
- 2 dissimulations de ressources et dissimulations de la domiciliation,
- 1 dissimulation de ressources et composition du ménage.

ii. Logement

Les jeunes adultes au RI

2012 a vu une modification importante concernant le loyer pour les jeunes adultes de 18 à 25 ans révolus. En effet, le 1^{er} janvier 2012, la **Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV)** a été modifiée afin d'harmoniser les normes en vigueur pour les jeunes à l'aide sociale avec celles appliquées pour les jeunes en formation au bénéfice de bourses d'études. C'est la raison pour laquelle, dès le 1^{er} octobre 2012, la prise en charge des personnes de cette catégorie d'âge, vivant seuls ou en colocation, sans charge de famille et sans activité lucrative a été modifiée. Outre le forfait d'entretien et d'intégration sociale, qui a été abaissé, un montant forfaitaire couvrant le loyer, a été instauré. Cependant, dès qu'un jeune trouve une activité rémunérée, il accède à la prise en charge de son loyer selon les barèmes et les règles en vigueur pour le reste de la population au RI.

Les difficultés pour trouver un logement

Le taux de vacance cantonal étant inférieur à 1 %, le barème du Règlement d'application de la Loi sur l'aide sociale vaudoise, qui fixe le maximum des montants admis pour la prise en charge par le RI du loyer des bénéficiaires, accorde un taux de majoration des frais de loyer d'au maximum 20 % des normes RI.

Malgré cela, dans notre district, le prix des logements à louer étant très élevé, il est vraiment difficile pour les personnes les plus précarisées, d'avoir accès au logement. Lorsqu'elles arrivent au RI, leur loyer est souvent d'un montant supérieur aux normes admises, même avec la majoration de 20 % autorisée.

C'est la raison pour laquelle, lorsque c'est le cas, l'**Autorité d'application (AA = le CSR)** l'informe par courrier, lors de la notification de la décision RI, des conditions de prise en charge de son loyer, notamment du montant qui sera à sa charge et à partir de quelle date. Selon les indications de la « directive sur les loyers » du **Département de la santé et de l'action sociale (DSAS)** du Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS), le bénéficiaire n'a pas d'obligation de quitter son loge-

ment, mais il doit être informé par l'AA des conséquences lorsque son loyer dépasse le barème de plus de 20 %. Il doit être encouragé à trouver des solutions afin de lui éviter d'avoir une part du montant de son loyer à sa charge. Le loyer effectif est alors pris en charge au plus tard jusqu'à l'échéance du bail ou jusqu'à une année dès l'octroi du RI si le bail est conclu depuis plus d'une année.

Le bénéficiaire dont le loyer dépasse les normes de plus de 20 % reçoit alors un courrier du CSR qui lui indique jusqu'à quelle date son loyer pourra être pris en charge au prix effectif. Il lui est aussi indiqué que, à partir de cette échéance, les normes devront être appliquées, ce qui impliquera, soit, de trouver un nouveau logement dont le loyer n'excède pas le montant prévu par les normes, en fonction du nombre de personnes de personnes aidées dans le ménage, soit de sous-louer une partie du logement, soit d'assumer lui-même la différence de loyer. Un prolongement de tout ou partie de l'excédent devra faire l'objet d'une demande d'aide exceptionnelle (notamment lorsque la personne, pour des raisons de santé ne peut momentanément déménager).

La grande difficulté à se loger à un prix raisonnable fait que, même si les personnes perdent ou résilient leur logement, s'ils ont la chance de trouver un autre appartement, celui-ci risque d'être encore plus cher que le précédent. De plus, l'endettement des personnes occasionne des difficultés presque insurmontables pour qu'une gérance accepte d'accorder un logement.

Il se trouve donc de plus en plus de personnes sans domicile et les services sociaux n'ont d'autre choix que de les aider à trouver une chambre d'hôtel. Celles-ci abritent régulièrement maintenant des familles entières avec parfois des nouveau-nés. Cette solution est « un emplâtre sur une jambe de bois ». Souvent un ghetto qui regroupe les personnes les plus démunies présentant toutes sortes de problématiques sociales ; ce n'est pas un lieu de vie où se reconstruire et cela coûte cher à la collectivité.

De plus, c'est également très difficile à trouver... Trois hôtels qui acceptaient de loger des bénéficiaires de l'aide sociale ont dû refuser de poursuivre cette prise en charge : deux ont été fermés pour rénovation ou reprise de bail et ne reprendront peut-être plus ce même type de population, une fois rouverts et le troisième a dû subir des travaux.

Les solutions se trouvent ailleurs, dans la construction de logements à des prix abordables ou subventionnés. Les pouvoirs publics travaillent à ces questions. Des partenariats sont également mis en place pour coacher les personnes en difficulté afin de les aider à trouver des logements ou prendre des baux au nom de l'Institution. Une perspective d'avenir.

iii. Familles au RI - formation

En 2013, le travail d'incitation des AS auprès des familles bénéficiant du RI, et dont un ou plusieurs enfants effectuent une formation, à faire valoir leur droit à une bourse d'étude de l'Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage (OCBE) a été poursuivi intensément.

iv. Insertion

Mesures d'insertion sociale (MIS)

Durant l'année 2013, notre **Centre social régional (CSR)** a pu accorder à plus de 250 personnes une aide à l'insertion par le biais d'une mesure. Environ un cinquième de celles-ci a été octroyé grâce au budget des mesures individualisées, atteignant presque les CHF 100'000.- cette année.

Comme pour les autres années, mais de manière encore un peu plus nette, nous constatons une majorité de mesures de type socio-professionnel (plus de 70 %).

Les mesures de type bas seuil représentent à peine 10 % des démarches, alors que celles centrées sur l'acquisition de compétences de base représentent une proportion relativement importante d'environ 20 %.

Suivi socio-professionnel (SSP)

La prédominance des mesures de type socio-professionnelle s'est vue renforcée cette année par la mise en œuvre du projet SSP pour lequel le CSR de Morges-Aubonne-Cossonay a été choisi par le **Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)**, comme celui de **JUNOVA (CSR Jura Nord-Vaudois)**, pour mener une expérience pilote.

Des évaluations réalisées par l'**Institut des hautes études en administration publique (IDHEAP)** et l'**Unité de conseil et d'appui (UCA)** ont mis en évidence la pertinence et l'efficacité du dispositif RI dans la prise en charge de la majorité des bénéficiaires. Cependant, le dispositif ne répond pas entièrement aux besoins d'une minorité d'entre eux qui ne peuvent satisfaire aux exigences du suivi de l'**Office régional de placement (ORP)** et dont le suivi social n'est pas adéquat non plus. Afin d'offrir à ces bénéficiaires une prise en charge spécifique, les deux évaluations proposent la création d'un canal d'insertion socio-professionnelle, axé sur le développement et le renforcement de leur employabilité. L'objectif étant de leur permettre de recouvrer à terme une autonomie financière par l'accès à l'emploi. Selon les deux évaluations la responsabilité de ce canal doit relever du domaine social.

Le suivi socio-professionnel se caractérise par un accompagnement adapté aux problématiques spécifiques des bénéficiaires, à la fois sociales et professionnelles, accompagnement intensif, limité à une année, ayant un objectif d'insertion professionnelle, par l'emploi ou la formation, à l'issue de l'année de suivi. La responsabilité du suivi des bénéficiaires dans l'ensemble du processus est confiée aux assistants sociaux des CSR pilotes et l'accompagnement vers l'emploi ou la formation est réalisé par des **organismes prestataires (OP)** de mesures, spécialisés dans l'insertion socio-professionnelle.

Les personnes éligibles au projet doivent avoir entre 18 et 62 ans (femmes) 63 ans (hommes); être sans activité lucrative (ni salariées, ni indépendantes), ne pas être au bénéfice d'**indemnités LACI (Loi sur l'assurance-chômage)** et ne pas avoir de demande **Assurance-invalidité (AI)** en cours. Par ailleurs, il faut qu'elles correspondent à au moins un des critères spécifiques suivants :

1. sans activité professionnelle depuis plus de 4 ans,
2. sans formation professionnelle achevée et souhaitant se former (entre 18 et 40 ans). Nota bene : tous les **Jeunes adultes en difficulté (JAD)** souhaitant se former sont donc forcément intégrés dans ce type de suivi, dont le modèle a, par ailleurs, été étendu à toutes les MIS spécifiquement destinées aux JAD,
3. famille monoparentale au **Revenu d'insertion (RI)** depuis au moins 6 mois, sans solution de garde, avec 1 ou 2 enfants de moins de 6 ans,
4. décision d'inaptitude au placement reçue de la part de l'ORP.

Après une première phase de vérification des critères d'éligibilité, la population de base, identifiée par le SPAS et le **Service de l'emploi (SDE)**, s'est vue réduite de 202 personnes à 46 réellement éligibles. Le principal facteur de non éligibilité constaté est constitué par les problématiques de santé (40 %).

Le projet a démarré au mois de mai et les entrées SSP se sont faites régulièrement pour totaliser 48 entrées à la fin de l'année 2013. Sur ces 48 entrées, 11 suivis ont été interrompus, dont l'un grâce à la signature d'un **Contrat de durée déterminée (CDD)**. Il est encore un peu tôt pour parler des résultats, mais nous pouvons déjà faire quelques constats : peu de situations étaient encore réellement suivies

par l'ORP au moment de l'entrée en suivi SSP; ceci semble indiquer déjà un certain état de fragilité de ces personnes. Par ailleurs, beaucoup de celles entrant dans le suivi avaient déjà bénéficié de mesures (dont des mesures socio-professionnelles) au préalable, sans pour autant retrouver leur autonomie.

Il est à noter qu'une proportion importante des interruptions de ces suivis SSP concerne des JAD, ceci en raison principalement de leur incapacité à réellement entrer en collaboration, même incapacité déjà rencontrée lors de précédentes mesures. C'est dire l'importance des enjeux de ce projet visant à résoudre les situations les plus sensibles de bénéficiaires RI.

Coaching familles (COFA)

Pour rappel, ce projet vise à donner la possibilité aux familles, sans activité lucrative ou avec des faibles revenus, de sortir durablement de l'aide sociale, en développant des stratégies leur permettant de couvrir le minimum vital grâce aux **Prestations complémentaires familles (PC Familles)** ou, au mieux, d'être autonomes financièrement. Sur un total de 47 situations correspondant aux critères d'entrée dans COFA, 13 situations sont entrées dans le projet COFA durant l'année 2013 et sont donc sorties du RI grâce au passage aux PC Familles COFA.

Là également c'est, dans une proportion importante, des problématiques de santé qui ont limité le nombre d'entrées dans COFA, (10 situation sur 47). Au final, il y a eu peu de refus d'accepter le coaching spécialisé proposé visant la stabilisation ou l'augmentation des revenus. Dans les deux cas concernés, il s'agissait de personnes avec des situations professionnelles stabilisées depuis peu à un taux partiel ne pouvant actuellement être augmenté.

Il faudra attendre 2014 (le coaching prévu étant d'une durée de 12 mois) pour pouvoir constater si ces entrées dans COFA auront permis de réellement améliorer ou stabiliser les situations concernées.

Jeunes adultes en difficulté (JAD)

Le nombre de JAD, dépendant du CSR de Morges-Aubonne-Cossonay, n'a jamais été aussi élevé qu'en 2013, en atteignant 200 situations. Ce chiffre semble cependant se stabiliser en fin d'année.

Formation des jeunes adultes en difficulté (FORJAD)

En 2013, 13 nouvelles entrées FORJAD viennent s'ajouter aux 26 FORJAD toujours en formation. Par ailleurs, 6 FORJAD terminent leur formation (**Certificat fédéral de capacité - CFC**) avec succès.

v. Collaboration avec le réseau

Indispensable avec les professionnels de l'action sociale et de la santé, elle constitue la colonne vertébrale du travail des assistants sociaux dans les situations difficiles ou à risque. Le CSR a toujours la chance de compter comme voisins de paliers divers services dont l'action est complémentaire à la sienne. Ceci est pratique pour les bénéficiaires comme pour les collaborateurs et facilite la communication.

j. Les Agences d'Assurances Sociales (AAS)

L'année 2013 fut une année de transition riche en événements pour les six Agences d'assurances sociales de l'ARASMAC.

Agent régional

En effet, M. Bernard Rochat, Agent régional depuis 1992, a fait part de son projet de prendre une retraite anticipée au début 2014. Afin d'assurer une transition optimale, la direction a nommé Mme Christine Kaesermann au poste d'Agent régional dès le 1^{er} février 2013.

Nous souhaitons rendre hommage à M. Rochat qui a su mettre en place, dès la régionalisation des agences en 2005, une structure qui a permis à notre équipe de mettre le client au centre de nos intérêts tout en créant une ambiance de travail fructueuse et harmonieuse. Le personnel du secteur a apprécié son accompagnement, son bon sens et sa serviabilité et l'en remercie vivement.

Projet cantonal

Un projet cantonal a été mis sur pied avec pour objectif l'optimisation et l'harmonisation des pratiques des Agences d'assurances sociales de tout le canton en lien avec la **Caisse cantonale vaudoise de compensation (CCVD AVS)**, l'**Office vaudois de l'assurance maladie (OVAM)** et le **Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)**. Le projet, qui doit durer deux ans, a débuté en mars avec l'engagement d'un chef de projet. La phase initiale visant à établir une vue d'ensemble sur l'organisation interne des institutions, la collaboration entre les institutions, le contexte légal et la vision de chaque institution s'est terminée en juin. Le Directeur et l'Agent régional y ont participé activement.

La deuxième phase a démarré en automne avec la création de groupes de travail ayant une orientation métier avec la participation de collaborateurs d'agences à travers le canton et de représentants des institutions. Sommairement, le but est de définir les interfaces entre les partenaires et de rédiger des processus de travail et procédures de communication. Trois membres du personnel des agences de l'ARASMAC participent à ces groupes de travail.

Subsides à l'assurance-maladie

Le système de traitement des demandes de subside pour l'assurance-maladie du **Système d'information au revenu déterminant unifié (SI RDU)** a subi plusieurs améliorations et aménagements durant l'année 2013 et les collaborateurs d'agence ont suivi un cours interne pour assurer la bonne maîtrise de cet outil de travail.

En septembre, le SI RDU a été ouvert à deux autres institutions pour leur permettre de traiter les demandes de prestations conformément à la volonté de la **Loi sur l'harmonisation et la coordination de l'octroi des prestations sociales et d'aide à la formation et au logement cantonales vaudoises (LHPS)**. Les collaborateurs des agences ont suivi une formation pour leur permettre de transmettre des demandes au **Bureau de recouvrement et d'avances sur pensions alimentaires (BRAPA)** et pour l'**Aide individuelle au logement (AIL)**. Dans un but d'accès facilité aux prestations, dorénavant une personne peut demander de bénéficier de ces deux prestations lors du dépôt d'une demande de subside.

Déménagement des agences de Morges

Le dernier événement qui a clôturé cette année 2013 fut le déménagement des deux agences de Morges. Les nouveaux bureaux ouverts le 19 décembre se situent à l'avenue de Lonay 2 bis à Morges, au dernier étage du bâtiment.

Ce déménagement permet de mettre à disposition des agences de Morges-Ville et Morges-Région un espace mieux adapté à leur activité croissante ainsi que des places de travail en suffisance pour accueillir la population de leur région d'action.

k. L'accueil de l'enfance

L'année 2013 a été marquée par une nouvelle organisation du secteur Enfance de l'ARASMAC. Les services de l'Accueil familial et celui du réseau ont été regroupés pour former le Secteur Enfance de l'ARASMAC.

i. L'Accueil Familial de Jour (AFJ)

Les coordinatrices de l'Accueil familial poursuivent leurs activités qui peuvent se résumer très schématiquement de la manière suivante :

- Autorisation et agrément des nouvelles Accueillantes
- Surveillance et suivi des au domicile de l'Accueillante
- Médiation et contacts avec les parents placeurs et les Accueillantes.

Les coordinatrices sont au nombre de 3 pour un équivalent de 1,8 EPT.

Elles doivent donc assumer à la fois un travail administratif par la tenue et la mise à jour des dossiers des Accueillantes et une fonction d'éducatrice par l'évaluation des qualités d'accueil.

Avant d'accorder une autorisation provisoire d'accueil, une enquête est réalisée auprès des candidates Accueillantes afin d'évaluer à la fois le lieu d'accueil mais également leurs qualités professionnelles. En 2013, 17 nouvelles personnes ont reçu une autorisation provisoire pour exercer l'activité d'Accueillante en milieu familial. Elles vont suivre le cours de formation de 8 x 3 heures pour obtenir une autorisation définitive d'accueil valable 5 ans.

C'est par les visites de soutien et de suivi des placements auprès des accueillantes que la qualité et les bonnes conditions d'accueil sont assurées et maintenues.

La médiation et les contacts avec les parents placeurs permettent d'éviter au mieux les situations conflictuelles ou les différents possibles entre les différentes parties.

La coordinatrice a un rôle central et sert de pivot dans le système. Elle doit donc faire preuve de résistance au stress, de pragmatisme mais aussi d'entregent et de diplomatie tout en faisant preuve d'équité envers tous les partenaires.

Depuis septembre 2012, elles ont été déchargées en grande partie du placement des enfants. Une secrétaire est en effet chargée de coordonner spécifiquement l'offre et la demande des enfants sont inscrits en liste d'attente.

Cette organisation porte ses fruits puisque, si le nombre d'Accueillantes reste stable (129 au 31.12.2012 et 127 au 31.12.2013), le nombre d'heures d'accueil par contre est en augmentation. Il a passé de 446'532 heures en 2012 à 481'204 heures en 2013, soit 7.8 % de plus (34'672 heures).

On peut également relever que depuis la mise en place du Réseau AJEMA en 2009, 62 Accueillantes exercent toujours leur activité au sein de l'Accueil familial.

En moyenne annuelle, chaque Accueillante propose 3'789 heures d'accueil.

Le secrétariat administratif assure un appui logistique prépondérant pour le bon fonctionnement du service. 2,1 postes pour 3 secrétaires.

Leurs tâches sont variées : accueil des parents, des accueillantes, orientation et du filtrage des demandes.

Mais aussi, suivi administratif des dossiers, préparation des contrats d'accueil, y compris les revenus des parents, préparation de la facturation mensuelle automatisée et des éléments particuliers nécessaires pour la rémunération des Accueillantes.

Contrats d'accueil effectués (mois de référence, décembre 2013)

- 647 contrats d'accueil dont :
- 301 pour l'accueil préscolaire
- 346 pour l'accueil parascolaire

Pour l'ensemble de l'année 2013, le nombre de contrats établis est de :

- 2163 contrats d'accueil dont :
- 1091 pour l'accueil préscolaire
- 1072 pour l'accueil parascolaire

Au cours de l'année, plusieurs contrats peuvent être édités pour un enfant, en raison d'une modification de la fréquentation, du revenu du ménage, de la composition familiale ou du type d'accueil (de préscolaire à parascolaire).

Situation au 31 décembre 2013			
<i>Commune</i>	Nombre d'accueillantes	Enfants placés chez ces Accueillantes	Enfants de la commune placés en AFJ
<i>Aclens</i>	-	-	3
<i>Allaman</i>	-	-	1
<i>Apples</i>	5	43	41
<i>Aubonne</i>	6	41	45
<i>Ballens</i>	-	-	5
<i>Berolle</i>	-	-	-
<i>Bière</i>	4	20	18
<i>Bougy-Villars</i>	-	-	-
<i>Bremblens</i>	-	-	4
<i>Buchillon</i>	-	-	-
<i>Bussy-Chardonney</i>	-	-	2
<i>Chigny</i>	-	-	3
<i>Clarmont</i>	1	8	9
<i>Denges</i>	1	4	7
<i>Echandens</i>	-	-	11
<i>Echichens</i>	5	48	47
<i>Etoy</i>	9	30	24
<i>Féchy</i>	-	-	6
<i>Gimel</i>	3	14	20
<i>Gollion</i>	-	-	1
<i>Lavigny</i>	5	33	18
<i>Lonay</i>	4	17	26
<i>Lully</i>	1	1	4
<i>Mollens</i>	-	-	-
<i>Montherod</i>	3	10	10
<i>Morges</i>	39	181	164
<i>Préverenges</i>	12	65	52
<i>Reverolle</i>	-	-	3
<i>Romanel / Morges</i>	-	-	2
<i>Saubraz</i>	1	7	4

<i>St-Livres</i>	1	3	8
<i>St-Oyens</i>	-	-	1
<i>St-Prex</i>	16	76	63
<i>Tolochenaz</i>	10	38	35
<i>Vaux/Morges</i>	-	-	-
<i>Vufflens-le-Château</i>	-	-	5
<i>Vullierens</i>	1	8	5

Comme nous pouvons le constater à la lecture de ce qui précède, à l'Accueil familial de Jour Morges Morges Aubonne, il est primordial d'avoir une organisation et une synergie entre les collaboratrices solides et fiables. Bravo à toute l'équipe !

ii. Le Réseau d'Accueil de Jour des Enfants de la région Morges-Aubonne (Réseau AJEMA)

Au 31 décembre 2013, le Réseau AJEMA compte 37 communes et 14 structures d'accueil collectif préscolaire, parascolaire et d'accueil familial

La liste d'attente du Réseau AJEMA

Le « succès » rencontré en 2012 par la liste d'attente centralisée du Réseau AJEMA se confirme en 2013, ainsi qu'on peut le constater dans le tableau ci-dessous. Les demandes ne fléchissent pas.

	Demande de la liste d'attente 2010	Demande de la liste d'attente 2011	Demande de la liste d'attente 2012	Demande de la liste d'attente 2013
Accueil préscolaire	621	712	608	682
Accueil parascolaire	349	420	398	510
Total	970	1'132	1'006	1'192

Il faut également noter que pour les enfants qui sont déjà accueillis dans une structure du réseau qui pratique à la fois l'accueil préscolaire et l'accueil parascolaire, le passage se fait de manière interne à la structure et la demande ne figure pas dans la liste d'attente centralisée, exception faite pour le Centre de vie enfantine (CVE) de Morges. Les structures concernées sont les suivantes : L'Arche de Noé à Echichens (Colombier), le Cerf-Volant à St-Prex, Pomme-Cannelle à Lavigny.

Les formulaires sont téléchargeables sur le site www.ajema.ch/formulaires. Les parents ont la possibilité de s'inscrire simultanément pour un accueil collectif et/ou un accueil familial. La date d'entrée souhaitée est évidemment très variable, allant de tout de suite à une année (pour un bébé à naître) voire deux ans (pour un accueil parascolaire).

La liste d'attente centralisée nécessite une mise à jour constante : les parents doivent confirmer leur demande tous les trois mois (par téléphone ou par courriel). Si les parents oublient de le faire, et avant de supprimer une demande, ils sont contactés par courrier postal pour leur rappeler qu'il est nécessaire de renouveler leur demande.

La réponse aux besoins de placement

Pour l'ensemble du réseau, l'évolution des heures d'accueil de 2009 à 2012 est indiqué dans le tableau ci-dessous. Par rapport à 2012, l'augmentation du nombre total d'heures d'accueil est de **11,8 %**.

		Nbre hres d'accueil 2009	Nbre hres d'accueil 2010	Nbre hres d'accueil 2011	Nbre hres d'accueil 2012	Nbre hres d'accueil 2013
Collectif	préscolaire	383'822	419'030	479'222	598'974	673'916
	parascolaire	265'226	346'596	463'128	567'753	648'288
Accueil Familial	Préscolaire	68'212	223'914	270'198	317'530	316'529
	Parascolaire	38'580	127'070	141'973	129'002	164'675
Total		756'156	1'116'610	1'354'521	1'613'259	1'803'408

Au 31 décembre 2013, 2'181 contrats d'accueil étaient actifs et répartis de la manière suivante selon le type d'accueil :

		Contrats 2009	Contrats 2010	Contrats 2011	Contrats 2012	Contrats 2013
Collectif	préscolaire	366	362	423	508	533
	parascolaire	490	618	746	841	993
Accueil Familial	préscolaire	225	235	281	276	304
	parascolaire	245	310	340	371	351
Total		1'326	1'525	1'790	1'996	2'181

Il convient de parler de contrats d'accueil et non pas de nombre d'enfants accueillis, car certains d'entre eux bénéficient de plusieurs types d'accueil (collectif et Accueil Familial) et donc de plusieurs contrats.

Poursuivant la mise en œuvre de son plan de développement, de nouvelles places d'accueil collectif ont été créées en 2013 :

- 12 places en parascolaire chez Pomme-Cannelle à Lavigny.
- 24 places en parascolaire Les P'tits Bouchons à Féchy.
- 24 places en parascolaire Les Matelots à Buchillon.
- 12 places en parascolaire à midi aux Pirates à Denges.

L'augmentation des places d'accueil de 2009 à 2013 est indiquée dans le tableau ci-dessous, soit une augmentation de 382 places en accueil collectif depuis la mise en place du réseau en 2009.

		Places 2009	Places 2010	Places 2011	Places 2012	Places 2013
Collectif	préscolaire	158	169	218	272	276
	parascolaire	282	342	414	474	546
Total		440	511	632	710	822

Le nombre d'Accueillantes en Milieu Familial a évolué de la manière suivante depuis 2009 :

	2009	2010	2011	2012	2013
Nbre d'AMF au 31.12	117	125	135	129	127
Nbre de places autorisées	376	492	504	428	415
Accueil supp. à midi	50	79	60	142	151

Conventions inter-réseaux

Le Réseau AJEMA est signataire de 7 conventions inter-réseaux avec les réseaux au nord, à l'ouest et à l'intérieur de son périmètre. Au total, ces conventions inter-réseaux concernent 130 communes (en tenant compte des fusions) et plus de 184'000 habitants.

Il s'agit des réseaux suivants :

- AJERCO (Cossonay et environs),
- AJOVAL (Orbe - La Vallée)
- AJERE (Rolle et environs)
- AJET (Terre-Sainte)
- Dame-Tartine (Yens et environs)
- Nyon-Ville
- Toblerones (Gland - Prangins et environs)

Ces conventions inter-réseaux ont pour objectifs de faciliter la vie des parents et de permettre le placement d'un enfant hors de son réseau de domicile. En 2013, les enfants des réseaux partenaires ont consommé 35'933 heures, soit 2.2% des heures proposées par le Réseau AJEMA.

Heures consommées par les enfants des réseaux partenaires dans le Réseau AJEMA :

	Heures d'accueil	En % des heures totales
2010	31'308	2.8 %
2011	28'643	2.1 %
2012	35'933	2.2 %
2013	10'974	0.6 %

Heures consommées par les enfants du Réseau AJEMA dans les réseaux partenaires :

	Heures d'accueil	En % des heures totales
2010	28'511	2.5 %
2011	42'189	2.6 %
2012	63'620	3.5 %

Collaboration avec les entreprises

Le Réseau AJEMA poursuit également sa collaboration avec les entreprises Credit Suisse (CS), L'Institution de Lavigny et Romande Energie qui sont membres du réseau et qui participent financièrement à son coût lors du placement des enfants de ses employés.

Le nombre d'heures d'accueil facturées aux entreprises pour ces enfants est le suivant :

	Heures d'accueil	En % des heures totales
2010	10'075	0.9 %
2011	11'952	0.9 %
2012	17'146	1.1 %
2013	29'804	1.7 %

Aspects financiers du Réseau AJEMA

La nouvelle politique tarifaire décidée par le comité de direction de l'ARASMAC est appliquée depuis le 1^{er} août 2011.

Depuis le 1^{er} août 2011, la FAJE accorde une subvention ordinaire de 22 % de la masse salariale brute du personnel éducatif. Le salaire des stagiaires, auxiliaires éducatifs et des apprentis Assistants Sociaux Educatifs (ASE) sont pris en compte pour le calcul de la subvention de la FAJE.

Les comptes du réseau ont évolué de la manière suivante de 2009 à 2013.

Coût	2009	2010	2011	2012	2013
Acc. collectif préscol.	4'672'278.81	5'018'498.39	6'016'692.78	8'151'422.56	8'378'598.51
Acc. collectif parascol.	3'136'789.88	4'123'469.59	5'218'086.34	6'334'306.01	7'130'454.45
Accueil familial	1'353'051.57	3'271'100.03	3'830'089.85	4'537'412.13	4'782'693.46
Coût total du réseau	9'162'119.26	12'413'068.01	15'064'868.96	19'023'140.70	20'291'746.43
Redevances parentales	4'496'038.36	6'360'716.35	7'051'606.65	7'618'173.70	8'556'431.45
Subvention FAJE/OFAS	1'156'252.00	1'586'849.60	2'306'823.80	3'342'863.75	3'063'484.45

Les perspectives 2014

Le développement du réseau se poursuivra en 2014 par la création de places d'accueil dans les structures collectives aussi bien préscolaires que parascolaires.

Le Conseil Intercommunal a déjà approuvé :

- L'extension du Cerf-Volant à St-Prex, 45 places.
- L'extension de Cupidon à Montherod, 19 places (4 dès octobre 2013 et 15 dès janvier 2014).
- L'extension de L'Arche de Noé à Colombier/Echichens, 26 places d'accueil en préscolaire dès août 2014.

D'autres demandes lui seront également présentées :

- Le Rendez-Vous à Aubonne , extension de 24 places en parascolaire, pour août 2014.
- Les P'tits Bouchons à Féchy, extension de 12 places en parascolaire pour août 2015.
- Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) à Gimel, création d'une structure parascolaire de 24 places pour août 2015.
- CVE-Morges Beausobre, création de 44 places en accueil préscolaire pour janvier 2015.

Le développement du réseau se poursuit donc de manière soutenu afin de répondre aux besoins des parents. Un mandat d'étude a été confié à Mme Barbara de Kerchove pour l'élaboration du plan de développement du réseau pour la période 2015-2019 dans le cadre du renouvellement de la reconnaissance des réseaux par la Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants.

Conclusions

Mille et un mercis aux directrices de structures, aux coordinatrices AFJ, aux responsables de l'administration, au personnel éducatif des structures, au personnel auxiliaire, aux Accueillantes en Milieu Familial, aux membres des comités dévoués, passionnés et bien souvent bénévoles.

Tous et toutes permettent par leur engagement de chaque jour d'assurer un accueil de qualité aux enfants de la région Morges Aubonne.

Sans oublier les délégués des Municipalités qui accordent leur confiance au Réseau AJEMA, et qui soutiennent en particulier les projets de mise en place de nouvelles structures d'accueil ou de création de places d'accueil.

II. Finances



Charges et Revenus par nature COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2013

	RI	AFJ	AAS	AJEMA	2013 TOTAUX	2012 TOTAUX
Charges						
Charges de personnel	3'620'636	4'567'838	1'683'923	361'398	10'233'795	9'636'347
Charges administration et informatique	243'139	76'442	132'535	51'589	503'705	569'559
Charges de locaux	318'824	46'615	142'192	16'892	524'523	487'572
Amortissements	34'356	-	-	-	34'356	21'584
Remboursement participation et/ou subventions	-	-	-	-	-	141'513
Attribution aux fonds et financements spéciaux	261'122	22'394	-	-	283'516	184'538
Total Charges de fonctionnement	4'478'077	4'713'289	1'958'650	429'879	11'579'895	11'041'113
Remboursement fonds tiers	20'597'074	-	-	11'837'900	32'434'975	28'021'117
TOTAL CHARGES y.c. fonds tiers	25'075'151	4'713'289	1'958'650	12'267'780	44'014'869	39'062'230
Revenus						
Indemnités et recettes diverses	59'935	27'299	9'750	41'204	138'189	176'237
Participation des parents	-	2'041'370	-	-	2'041'370	1'936'041
Participation des entreprises	-	-	-	89'722	89'722	56'352
Subventions communales	30'240	-	1'659'420	-	1'689'660	1'608'867
Autres subventions (Cantionales - Fédérales)	4'304'245	2'640'443	233'614	-	7'178'302	6'866'857
Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	83'657	4'177	55'866	10'603	154'303	43'525
Total Revenus de fonctionnement	4'478'077	4'713'289	1'958'650	141'529	11'291'545	10'687'879
Subventions fonds tiers	20'597'074	-	-	12'126'250	32'723'325	28'374'351
TOTAL REVENUS y.c. fonds tiers	25'075'151	4'713'289	1'958'650	12'267'780	44'014'869	39'062'230



BILAN au 31 Décembre 2013

ACTIF	31.12.2013 CHF	31.12.2012 CHF	PASSIF	31.12.2013 CHF	31.12.2012 CHF
Liquidités	2'511'844	3'699'958	Créanciers	2'586'328	2'876'672
<i>Caisse</i>	<i>(2'913)</i>		<i>SPAS - Prestations RI</i>	<i>(963'858)</i>	
<i>Banques</i>	<i>(2'068'826)</i>		<i>Créanciers AVS-LAA-LPP-IS</i>	<i>(177'211)</i>	
<i>Régulations financement</i>	<i>(440'106)</i>		<i>Créanciers autres</i>	<i>(320'970)</i>	
			<i>Compte courant des paiements</i>	<i>(1'124'290)</i>	
Débiteurs	338'755	165'643	Fonds étrangers	23'044	31'426
			<i>Fonds à disposition CSR</i>	<i>(7'580)</i>	
			<i>Gestion des Fonds privés</i>	<i>(15'464)</i>	
Placement du patrimoine financier	53'128	13'803			
<i>B.C.V. Garanties de loyer</i>	<i>(53'128)</i>				
Actifs transitoires	856'824	367'154	Passifs transitoires	8'823	299'900
Investissements du patrimoine administratif	209'020	74'002	Financements spéciaux et fonds de réserve	1'351'376	1'112'563
<i>Investissements mobiliers</i>	<i>(170'020)</i>		<i>Fonds de réserve selon directives SPAS</i>	<i>(711'492)</i>	
<i>Investissements informatiques</i>	<i>(39'000)</i>		<i>Fonds de réserve AFJ</i>	<i>(6'206)</i>	
			<i>Fonds de réserve AJEMA</i>	<i>(70'304)</i>	
			<i>Fonds de réserve AAS</i>	<i>(82'309)</i>	
			<i>Fonds de réserve CSR</i>	<i>(92'883)</i>	
			<i>Fonds de réserve des communes hors LASV/LOF</i>	<i>(53'503)</i>	
			<i>Fonds de réserve pour achat informatique</i>	<i>(316'463)</i>	
			<i>Réserve pour créances douteuses</i>	<i>(18'217)</i>	
TOTAL DE L'ACTIF	3'969'571	4'320'560	TOTAL DU PASSIF	3'969'571	4'320'560

III. SERVICES SOCIAUX PRIVES SPECIALISES CONSULTANT DANS LE CADRE DU CSR

L'ARASMAC remercie ces Services et leurs collaboratrices et collaborateurs pour toutes les prestations offertes à la population de notre région dans le cadre du CSR. Leurs activités constituent incontestablement un plus pour l'action sociale et nous leur en sommes reconnaissants.

Nous vous invitons à aller directement sur les sites internet respectifs, ce qui vous permettra de consulter l'ensemble des activités proposées par les services privés collaborateurs, consultant dans le cadre du Centre social régional, ainsi qu'avec l'ensemble de nos partenaires.

Nous les remercions tous chaleureusement de leur engagement en faveur de la population de région Morges-Aubonne-Cossonay.

Centre Social Protestant (CSP)

www.csp.ch

Unité Socio-Educative (USE)

www.chuv.ch/alcoologie/alco-professionnels-sante-orienter-un-patient-use.htm

Consultation Conjugale (ProFa)

www.profa.ch

Pro Senectute Vaud

www.vd.pro-senectute.ch

Fondation vaudoise contre l'alcoolisme (FVA)

www.fva.ch

Pro Infirmis Vaud

www.proinfirmis.ch

IV. RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES ET LE RESEAU LOCAL

Service d'Aide Familiale Morges et environs (SAF)

www.safmorges.ch

Office régional de placement (ORP)

www.vd.ch/themes/economie/emploi-chomage/

L'Association régionale pour l'accueil de l'enfance (ARAE)

www.arae.ch

Entrée de secours (EdS)

www.entree-de-secours.ch

Œuvre suisse d'entraide ouvrière Vaud (OSEO)

www.oseo-vd.ch

Fondation Le Relais

www.relais.ch/

V. CONCLUSIONS

Missions de l'ARASMAC :

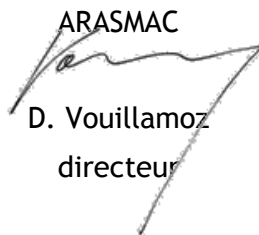
- Veiller à ce que la population d'une région concernée par les **prestations sociales** puisse s'en saisir à travers les CSR en toute égalité de traitement.
- Veiller à la **coordination** de l'action sociale orientée vers des **objectifs répondant à des besoins définis sur les plans légal et politique**.
- **Assurer la reconnaissance des effets de l'action sociale** sur le développement d'une région.
- **Prévenir l'évolution des besoins sociaux** par l'étude de leurs enjeux socio-économiques et l'implantation de programmes de prévoyance sociale.

Les commentaires du présent rapport permettront, nous l'espérons, de mieux comprendre ce que veulent dire :

Prestations sociales, coordination, reconnaissance des effets de l'action sociale, prévention et évolution des besoins sociaux.

Merci encore à tous les collaborateurs et collaboratrices de vouloir, par leur travail, leur assiduité et leur savoir-faire, contribuer à respecter ces missions pour le bien de nos usagers.

Merci aussi aux représentants politiques, à toutes les personnes qui de près ou de loin soutiennent nos actions et permettent de poursuivre nos objectifs qui sont toujours de **placer le client au centre de nos préoccupations**.

ARASMAC

D. Vouillamoz
directeur

Morges, avril 2014